

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 12 octobre 2023
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-trois, le 12 octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre.
Présents 16	Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Jean-Claude Pokrywa, Stéphane Rouet, Laurence Terraz, Michel Fonfria, Micheline Veillard, Françoise Richez, Fabrice Salin, Pascal Robelot, Jean-Hugues Motard.
Votants 17	Représenté.e.s : Aurore Luquin, (Aurélie Busset) . Non représentés : Patricia Guttadoro

Avant de débiter la séance, le maire rappelle à l'assistance l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, limitant la prise de parole et la participation aux délibérations, aux seules personnes ayant la qualité de membre du conseil municipal.

Le maire procède à l'appel des conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : **Karen DELIN**

16 conseillers présents, 1 conseiller représenté, soit 17 votants.

Le quorum étant atteint, la 26 -ème séance du conseil municipal de la mandature peut débiter.

Ordre du jour

Le maire demande au conseil, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Adhésion de la commune du Val d'Ocre à un service du SDEY, de mise à disposition auprès de la population d'un cadastre solaire. (point 5bis)

A l'unanimité, le conseil accepte cette demande.

1. Approbation CR du conseil municipal du 5 septembre 2023

Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2023 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, il est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

2. Budget principal de la commune

L'actuelle nomenclature comptable M14, va laisser place à la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024.

Un précédent vote, avait acté que la commune du Val d'Ocre adopte au 1^{er} janvier 2024 la nomenclature M57.

Ce vote nécessite une précision sur le choix de la nomenclature :

M57 Simplifiée, ou la M57 développée.

Le maire explique les avantages de la nomenclature M57 Développée, et propose d'opter pour celle-ci.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

Commune du Val d'Ocre, Conseil municipal du 12 octobre 2023.

3. Budget assainissement

Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables : 0.15€ pour 2 écritures.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

4. Délégué à la protection des données.

Au regard du volume important des nouvelles obligations légales imposées par la RGPD (Règlement général sur la protection des données) le syndicat mixte AGEDI propose une ressource partagée pour assurer la mission de délégués à la protection des données.

Le coût annuel pour cette prestation s'élève à 50€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

5. Confirmation de la nomination des délégués au SIVU des belles Vallées.

Il est proposé au conseil municipal de confirmer les représentants titulaires et suppléants du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des belles Vallées.

- Titulaires : Mme Aurélie JALUZOT et Mr Jean Claude POKRYWA
- Suppléants : Mr Jean H MOTARD et Mr Marcel PAPIN ;

Vote : Contre : Abstention : Pour : 17

5 bis . Adhésion de la commune au service cadastre Solaire du SDEY.

Le SDEY (Syndicat départementale d'énergie de l'Yonne) propose un portail sur le potentiel solaire (et donc photovoltaïque) de chaque bâtiment (public ou privé). C'est un outil d'utilisation simple, qui sera accessible à tous (collectivités, entreprises et particuliers). Il permettra en outre, d'accompagner les habitants sur leurs projets d'équipements photovoltaïques.

Ce service est facturé à hauteur de 0.20€ par habitant et par an.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

6. Projet éolien sur la commune du Val d'Ocre.

Le conseil municipal, en séance de travail, a reçu le mardi 9 octobre 2023 la société Heliantis Energies porteuse d'un projet éolien sur la commune du Val d'Ocre, et représentée par MM DURUPT, FERRE et TRUC. Le maire indique qu'il a absolument souhaité que les conseillers municipaux puissent rencontrer ces personnes et élaborer en toute indépendance leur propre position sur ce projet.

15 membres du conseil ont assisté à cette réunion de travail.

L'échange fut dense et riche et une majorité des conseillers ont pu interpellé les intervenants.

De très nombreux points ont été abordés :

Structure capitalistique de la société Héliantis Energies et de sa maison mère Langa internationale.

Sur l'historique de cette société et de sa pérennité dans le temps.

Sur la construction des mâts, et de leur entretien.

Sur la gestion opérationnelle durant les 20, 25 ou 30 années d'exploitation.

Sur le démantèlement des mâts, le recyclage de leurs composants et le financement de ces opérations.
Sur les conséquences de la présence d'un parc éolien sur l'attractivité de notre territoire.
Sur les désordres environnementaux subits, en particulier sur la ZNIEF du moulin du Berceau.
Sur les retombées économiques en termes financiers et en termes d'emplois.
Sur les ressources nouvelles apportées à notre commune.

Toutes les réponses aux très nombreuses questions posées par les élus du Val d'Ocre, leur permettent d'apporter **un avis responsable** sur ce projet du déploiement d'un parc éolien sur notre commune.

Vote du conseil municipal :

1. Vous donnez un avis **favorable** au projet d'Héliantis Energies pour le déploiement d'un parc éolien sur la commune du Val d'Ocre, et par la même donnez pouvoir au maire pour la signature des documents inhérents au projet.
2. Vous vous abstenez
3. Vous donnez un avis **défavorable** au projet d'Héliantis Energies pour le déploiement d'un parc éolien sur la commune du Val d'Ocre, et par la même ne donnez pas pouvoir au maire pour la signature des documents inhérents au projet.

Vote : Favorable : 0

Abstention : 0

Défavorable : 17

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, le maire suspend la séance à 19h00.

Bernard Curnier
Maire du Val d'Ocre

